

## PROGRAMME D'ACCUEIL DE PROFESSEURS INVITÉS Appel à projets 2019

L'Université Franco Italienne (UFI), dans le cadre de ses activités dans le domaine de la formation supérieure, soutient financièrement les universités françaises intéressées à accueillir des professeurs, chercheurs ou professionnels de haute renommée provenant d'institutions universitaires ou de recherche ou d'entreprises italiennes pour minimum un trimestre d'enseignement.

### ➤ Destinataires

L'UFI soutient financièrement un maximum de 5 projets pour des activités d'enseignement adressés à des professeurs, chercheurs ou professionnels de haute renommée provenant d'institutions universitaires ou de recherche ou d'entreprises italiennes.

### ➤ Modalités de financement

L'UFI octroiera un financement de 6.000 € à chacun des projets lauréats. En répondant à cet appel, la structure française d'accueil s'engage à cofinancer le projet à hauteur de 6.000€ minimum. Le montant total du financement sera notamment destiné à participer au financement de la rémunération ainsi qu'aux frais de mobilité du professeur invité. Les dépenses devront être justifiées auprès de l'UFI.

### ➤ Critères d'attribution

L'invitation, d'une durée minimale de 3 mois, pourra être proposée du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020. L'arrêté portant nomination du professeur invité devra respecter les dispositions prévues par le décret n°91-267 du 6 mars 1991 relatif aux enseignants associés ou invités dans certains établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Le Professeur Invité devra effectuer un service d'enseignement sur un cursus diplômant (Licence, Master) qui se déroulera pendant le deuxième semestre de l'année universitaire 2019/2020 ou pendant l'année universitaire 2020/2021. Au-delà du service d'enseignement, le professeur Invité pourra organiser des activités en laboratoire, du tutorat et des séminaires.

Pour ce trimestre d'accueil, **une attestation de cofinancement** signée par le directeur de composante ainsi qu'une **lettre d'acceptation rédigée** par le Professeur Invité, devront être jointes à la candidature en ligne.

L'évaluation finale est remise au Conseil exécutif de l'UFI/UIF qui décide du choix des projets à financer en prenant en considération les critères suivants:

- ✓ Qualité scientifique du curriculum vitae et du profil académique du Professeur Invité
- ✓ Insertion du service d'enseignement dans le cadre d'un parcours d'études internationales
- ✓ Activités complémentaires à l'enseignement (tutorat, laboratoire, séminaires...)
- ✓ Cohérence entre le profil académique du Professeur Invité et le service d'enseignement qu'il sera amené à diriger.
- ✓ Pertinence du service d'enseignement au sein du cursus

#### Università Italo Francese

- ✓ Collaboration existante entre les institutions universitaires impliquées dans le projet
- ✓ Originalité de l'enseignement dans le cadre du cursus

À qualité égale, l'évaluation privilégiera les projets qui n'ont pas encore été financés.

➤ **Modalités de présentation des demandes**

Pour accéder à la sélection, chaque projet devra être enregistré en ligne par la composante qui accueillera le Professeur Invité au plus tard le **27 septembre 2019 à 12h00** (midi- heure française), sur le site: <https://www.universite-franco-italienne.org/menu-principal/appels-a-projets/programme-d-accueil-de-professeurs-invites/appel-a-projets-2019/>. Les candidatures doivent être rédigées en français et en italien. Les candidatures qui ne seront pas correctement remplies ne seront pas évaluées.

**CALENDRIER DE L'APPEL A PROJET  
PROGRAMME D'ACCUEIL DE PROFESSEURS INVITES UFI 2019**

Publication de l'appel à projets sur le site de l'UFI/UIF et ouverture de la procédure d'enregistrement en ligne : **27 juin 2019**

Date limite d'enregistrement en ligne de la candidature et d'envoi de l'attestation de cofinancement et de la lettre d'acceptation: **27 septembre 2019 à 12h00 (midi – heure française)**

Publication des résultats: **octobre 2019**

**Università Italo Francese**